

☞ SDANC. Nouvelles adhésions

Veulent adhérer au SDANC la commune « Les Rouges Eaux » et la communauté d'agglomération d'Epinal.

☞ Subventions 2019

Identiques aux années antérieures, elles sont de 100 € (ADP3P), 100 € (ADMR), 230 € (Sapeurs-Pompiers), 60 € (Souvenir français), 50 € (Club des Résidents de Lamarche), 230 € (Organisateurs du 14 Juillet) et 50 € (Fanfare de Monthureux). Certains élus aimeraient que la subvention accordée pour la fête du 14 juillet aille en direction d'animations auprès des enfants du village.

☞ Devis abattage et débardage

Un devis de la société Laporte de débardage à **9,40 €** le m3 et de câblage à **84 €/h** ainsi qu'un devis de M. Waechter d'abattage et de façonnage à **9 € HT** le m3 de feuillus, **14 € HT** le m3 de résineux et **40 €/heure** supplémentaire (débroussaillage ...) sont validés par le conseil municipal.

☞ Devis porte d'entrée de la mairie

La porte d'entrée de la mairie doit être changée et les élus retiennent le devis de **3 880,05 € HT** de la menuiserie de Montigny le Roi pour une porte en alu.

☞ Devis travaux route

Un devis de **8 012,50 €** est présenté par la société TRB pour une réfection de voirie rue de Villars (quartier Defrain-Pigeon) et rue de Provencelle.

☞ Questions diverses

✧ La commission électorale se réunira le **3 Mai 2019** afin de vérifier les nouvelles inscriptions et procéder à la radiation de toute personne non assujettie à des impôts locaux.

✧ Un nouveau prestataire doit être trouvé pour procéder à l'entretien de l'éclairage public.

✧ Un devis sera demandé pour le goudronnage d'un chemin communal rue de Villars permettant de faciliter l'accès à une habitation.

✧ Un mât devrait être installé sur la commune par SFR dès septembre 2019 mais, comme St Thomas, nous nous réjouissons quand nous le verrons.

Après un 1^{er} bulletin municipal édité pour la période 2014.2015, voici un 2^{ème} bulletin municipal couvrant la période 2017.2018, distribué le 3 Mars 2019.

A croire qu'il ne s'est rien passé en 2016 !

☞ Assainissement :

D'après Monsieur le Maire, la commune est en assainissement **non collectif** mais nous aimerions savoir la base législative ou réglementaire qui lui permet d'affirmer cela ? Y-a-t'il eu, entre autre, une nouvelle enquête publique ? Le réseau est toujours, selon Monsieur le Maire, un réseau d'eaux pluviales alors qu'il est précisé chaque année dans le rapport sur l'eau que les eaux usées sont **collectées** et rejoignent le ruisseau du Clan. Donc, selon ce document, nous sommes bien en présence d'un réseau de collecte des eaux usées, relevant de cette Collectivité locale, auquel il nous avait été demandé de nous raccorder conformément à la réglementation.

Ce rapport municipal sur l'eau est pourtant adressé aux Représentants de l'Etat et n'a d'ailleurs jamais fait l'objet d'aucune remarque sur ce point critique.

Dès lors, vouloir culpabiliser certains habitants qui rejettent **sans remords** leurs eaux usées est un peu facile. Mais les élus en situation de responsabilités depuis 2003 n'ont, semble-t-il, rien fait pour remédier à cette problématique environnementale dont l'étude d'impact concluait pour un assainissement conforme à l'intérêt général. N'ont-ils pas eux aussi de remords ???

Monsieur le Maire affirme ensuite que le contrôle est obligatoire mais se garde bien de nous préciser **sur quelle disposition législative ou réglementaire il s'appuie pour écrire cela ?**

Nous ne doutons pas des réponses claires et argumentées que pourrait nous fournir Monsieur le Maire lors de son prochain bulletin municipal.

☞ Impôts locaux :

Le Maire se plaint à dire que les taux des impôts locaux n'ont pas évolué malgré tous les travaux réalisés !!!! Ce qui est partiellement vrai car certaines compétences ayant été octroyées à la Communauté de Communes, certaines charges ne sont plus assumées par la commune et il eût été judicieux de baisser les impôts en conséquence.